ATTENTION : le texte en bleu peut être repris tel quel de la décision motivée de sélection

MINISTÈRE DE XXXX

ADMINISTRATION DE XXXX

DIRECTION DE XXXX

XXXXX

XXXXX

Objet de la soumission :

Théâtre Les Tanneurs

77, rue des Tanneurs

1000 Bruxelles

Désignation d’un Auteur de projet pour l’aménagement d’un espace « bistrot » et pour des travaux de rénovation.

Marché de service par procédure concurrentielle avec négociation

publicité belge/européenne

Décision motivée d’attribution du marché

La Communauté française, Ministère de la Communauté française, représenté par [Nom, titre de la personne ayant la délégation] ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Vu l’arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique ;

Considérant que XXXX a initié une procédure concurrentielle avec négociation en publicité belge/européenne fondée sur l’article 38, §1, 1° b) de la loi du 17 juin 2016, en vue de l’attribution d’un marché de services visant la désignation d’une équipe d’Auteurs de projet chargée des études et du contrôle de l’exécution de travaux de [titre du marché ou courte description des travaux envisagés] ;

Considérant qu’un avis de marché a été publié sous le numéro XXXX au Bulletin des adjudications du [date] et sous le numéro XXXXXXXX au Journal officiel des Communautés Européennes du [date] ;

Considérant qu’un avis rectificatif a été publié au BDA le xxxxx sous le numéro xxxxx et au JOUE le xxxxxx sous le numéro xxxxxxx ;

Considérant la décision motivée de sélection prise par le pouvoir adjudicateur en date du xxxxxxx ;

Considérant l’invitation à remettre offre adressée aux 5 candidats sélectionnés en date du xxxxxx joignant le Cahier des charges et ses annexes ;

Considérant que les candidats sélectionnés suivants ont remis offre au plus tard pour le xxxxx à xxh00 :

* 01. Groupement Armoire Architectures/Cap Paysage
* 02. LeGrand Architecte
* 03. Groupement Phénix architectes / Atelier d’Architecture Mondiale
* xxxx

Au niveau de la phase « régularité du marché » ;

Considérant que toutes les offres ont été déposées dans le délai imparti et conformément au cahier des charges, une partie ayant fait l’objet d’un dépôt électronique sur la plateforme <https://cellulearchi.be/> et une partie ayant fait l’objet d’un dépôt physique ;

Considérant que toutes les offres ont été valablement signées par la personne disposant des pouvoirs d’engager sa société et, le cas échéant, le groupement d’opérateurs économiques soumissionnaire ;

Considérant que l’ensemble des documents requis par le cahier des charges ont été remis par tous les soumissionnaires ;

Considérant qu’en date du xxxxxx, l’adjudicateur a pris contact avec le soumissionnaire xx afin de régulariser son offre étant donné que cette dernière ne respectait pas le prescrit du cahier des charges en xxxxxxxxxxxxxxxx. En date du xxxxxxxxxxx, le soumissionnaire a transmis xxxxxxxxxxxxxxxxxxx. L’offre 04 a de ce fait été régularisée.

Considérant que, suite à la régularisation précitée, les offres des soumissionnaires sont conformes aux exigences, conditions et critères énoncés dans les documents du marché ;

Considérant pour le surplus que les offres des soumissionnaires sont conformes au prescrit de la loi du 17 juin 2016 et de l’arrêté royal du 18 avril 2017 ;

Au niveau de la phase « attribution du marché » ;

Considérant que le Jury s’est réuni en date du [date] pour évaluer les offres en fonction des critères d’attribution énoncés dans le Cahier des charges ;

Considérant le rapport d’attribution du jury et le classement des offres régulières opéré :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **01*****Nom*** | **02*****Nom*** | **03*****Nom*** | **04*****Nom*** | **05*****Nom*** |
| 1. Qualité concept archi **/45** | xx |  |  |  |  |
| 2. Performance et fonctionnalité /**35** | xx |  |  |  |  |
| 3. Optimalisation de l’investissement/**15** | xx |  |  |  |  |
| 4. Présentation **/ 5** | xx |  |  |  |  |
| **Total / 100** | **xx / 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** | **xx/ 100** |

Considérant qu’à l’issue des débats, le(s) soumissionnaire(s) xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx ont /a émergé du classement du jury en se hissant en tête;

Considérant que l’adjudicateur prend ce jour la décision de faire siens les arguments consignés dans le rapport du jury ci-joint;

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* SI PAS DE NEGOCIATION \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Considérant qu’afin de départager les soumissionnaires, le Jury a proposé au Pouvoir adjudicateur d’inviter xxxxxxxxxxxxxxxx (et xxxxxxxxxxxxxxxx) au troisième temps de la procédure, soit la négociation ;

Considérant que conformément au cahier des charges, l’adjudicateur s’est réservé la faculté de négocier ou non avec un ou plusieurs soumissionnaires et a décidé le xx/xx/xxxx de ne pas entamer de négociations avec les soumissionnaires ;

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* SI NEGOCIATION \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Considérant qu’afin de départager les soumissionnaires, le Jury a proposé au Pouvoir adjudicateur d’inviter xxxxxxxxxxxxxxxx (et xxxxxxxxxxxxxxxx) au troisième temps de la procédure, soit la négociation ;

Considérant que conformément au cahier des charges, l’adjudicateur s’est réservé la faculté de négocier ou non avec un ou plusieurs soumissionnaires et a pris la décision le xx/xx /xxxx d’entrer en négociation avec le(s) soumissionnaire(s) le(s) mieux classé(s) : xxxxxxxxxx et xxxxxxxx;

Considérant que la réunion de négociation s’est tenue en date du xxxxxxxx pour évaluer les arguments relatifs aux questions posées dans le cadre de cette négociation, en fonction des critères d’attribution énoncés dans le Cahier des charges ;

Considérant qu’à l’issue de la réunion, les soumissionnaires ont été invités/ le soumissionnaire a été invité à remettre, pour le xx/xx/xxxx, une offre finale dans le but d’améliorer le contenu de leurs offres initiales/son offre initiale au regard des critères d’attribution ;

Considérant le rapport de négociation du xxxxxxxx ;

Considérant qu’à l’issue de l’analyse des offres finales, la cotation est la suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Eq. xx** | **Eq. xx** |
| **1. Qualité /45** | xx | xx |
| **2. Performance et fonctionnalité /35** | xx | xx |
| **3. Optimalisation /15** | xx | xx |
| **4. Présentation** | xx | xx |
| **Total / 100** | **91 / 100** | **86/ 100** |

Considérant que l’adjudicateur fait siens les arguments consignés dans le rapport de négociation;

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Considérant que l’offre déposée par xxxxxxxxxxxx est considérée comme étant économiquement la plus avantageuse ;

Considérant que, conformément à l’article 60 de l’arrêté royal relatif à la passation des marchés publics, l’adjudicateur veille à ce que l'offre ne soit pas attribuée à un soumissionnaire qui n'aurait pas dû être sélectionné et réexamine, le cas échéant, la situation de l’adjudicataire pressenti ;

Considérant que l’adjudicateur a contrôlé la situation de l’adjudicataire pressenti  et que l’adjudicateur a pu vérifier qu’il est en règle par rapport aux obligations relatives au paiement, d’une part, de ses cotisations de sécurité sociale et, d’autre part, de ses dettes fiscales ;

Considérant pour le surplus que l’adjudicataire pressenti  n’est pas, à la connaissance du pouvoir adjudicateur, sur base des informations en sa possession, dans un des cas concernant les motifs d’exclusion facultatifs tels que repris dans le cahier des charges du présent marché à savoir : état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire en aveu de sa faillite ou faisant l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;

Considérant que l’adjudicataire pressenti  a remis les extraits de casier judiciaire attestant qu’il n’a pas fait l’objet d’une ou de plusieurs des condamnations visées à l’article 61 de l’arrêté royal du 18 avril 2017 ;

La vérification de la situation de xxxxxxxxxxxxxxxxxxx démontre qu’il satisfait toujours aux conditions de sélection telles qu'elles figurent dans les documents du marché ;

DECIDE

d’attribuer le marché à xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx pour un montant correspondant à xx % du coût total des travaux, conformément au point 9 du cahier des charges.

l’estimation du montant des travaux est de xxxxxxxxxxx € HTVA (l’index de référence est celui du mois précédant la publication de l’avis de marché soit xxxx mois année xxxxx). Sur cette base, le montant du marché est estimé à xxxxxxx € HTVA, soit xxxxxxxxxxxxxxxx € TVAC. Pour mémoire, selon le point 27.4, le taux de TVA est de 6% pour le stade esquisse (représentant 15% du marché) et de 21 % sur le reste.

Bruxelles, le ………………..date !!! ………………….

[Signature]

Nom de la personne ayant délégation

Titre